

N° 1
25/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 mars 2025

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUERALT Jessica, M. GERAULT Didier, Mme DUTERTRE Clarisse, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain, M. CAPS David

Était excusé : /

Vote des taxes communales

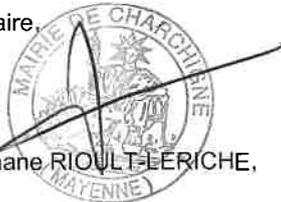
Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent augmenter les taxes communales.

- ❖ Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes communales et de reconduire les taux 2024.

- Taxe Habitation 12.25%
- Taxe Foncier Bâti 37.30%
- Taxe Foncier Non Bâti 26.80%

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



Stéphane RIOULT-LERICHE,

La secrétaire de séance,

Isabelle BOUSSELET,

